

Les hallucinations

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb037_f0962

SourceBoite_037-47-chem | Sensations et sentiments.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Il y a 2 sortes de visionnaires, les visionnaires des sens, et ceux de l'imagination.

"Les fous sont visionnaires des sens puisqu'ils ne voient pas les choses comme elles sont, et qu'ils en voient souvent qui ne sont point".

Les visionnaires d'imagination "s'imaginent les choses autrement qu'elles ne sont, et ils en imaginent même qui ne sont point".

Cependant il est évident que les visionnaires des sens et les visionnaires d'imaginationne diffèrent entre eux que du plus et du moins, et que l'on passe souvent de l'état des uns à celui des autres".

Rech. L II. 2^e part. chap I p178.

Ns sommes causes de nos propres hallucinations:
"C/ d. suit et veut suivre exact^{ment} les lois qu'il a établies de l'union des 2 systèmes et ns sommes capables, et que ns avons perdu le pouvoir d'empêcher le cerveau que le esprit rebelle fait et le cerveau, ns renouons des fonctions par des réflexes.

Mais la cause de notre erreur ne vient point précisément de la fausseté de nos révélations naturelles, mais de l'imprudence et de la témérité de nos jug^{ements}, de l'ignorance où ns sommes de la cause que d'ont tenir, du désordre en l'art que le péché a causé et de nos fautes." BnF MSS Entr. VI. 7. r 191

Illusion des amputés: elle prouve:

- 1) que l'âme ne sent de douleur que ds la mesure où ns avons l'idée d'un bras.
- 2) que même après la mort l'âme aura encore un corps puisqu'elle ne sera séparée que du corps matériel.

Ce raisonnement repose sur 2 postulats:

- que le bras illusoire des amputés n'est pas rien: en effet ne rien percevoir c'est ne pas percevoir or les amputés perçoivent quelque chose.
- il est permis de conclure qu'un bras est à nous de ce que ns sent.

de ce que nous sentons qu'il nous fait mal.

Sur la mort. II p. 247

Il y a des Hallucinations parce que D. "n'agit qu'en conséquence des causes occasionnelles qu'il a établies pour déterminer l'efficacité de son action, et c'est là la cause des irrégularités qui se rencontrent dans son Ouvrage".

Ainsi chez un amputé qui sent une douleur dans le bras qu'il n'a plus:" Comme il arrive dans le cerveau de cet homme le même changement que si son pouce était blessé, et que ce changement est la cause occasionnelle qui détermine l'efficacité de la loi de l'union de l'âme et du corps, il faut que D. lui fasse sentir la même douleur que si il avait encore ce bras, et que son pouce fût ~~encore~~ effectivement blessé".

Med Chr. VII 15 16 p.128-9.